



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 17019

Texte de la question

M. Pierre Pascallon attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la situation économique des PME - PMI françaises sous-traitantes de l'industrie aéronautique, particulièrement celles qui se trouvent en Auvergne. Il lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour leur confier les travaux donnés en sous-traitance par les grandes entreprises nationalisées de l'industrie aéronautique.

Texte de la réponse

La diminution des exportations et la crise du transport aérien civil ajoutées à la réduction des budgets militaires ont entraîné, entre 1990 et 1993, une baisse moyenne du chiffre d'affaires de la sous-traitance de l'industrie aéronautique d'environ 15 p. 100. Pour faire face à cette situation, plusieurs dispositions ont été prises par le ministère de la défense en faveur des petites entreprises de la défense et de l'aéronautique. C'est ainsi que le suivi de ces PME a été confié à un bureau spécifique et que des études ont été lancées afin d'appréhender la situation de manière précise comme, par exemple, celle menée par l'observatoire de la sous-traitance aéronautique et spatiale. Par ailleurs, un guide de bonne conduite préconisant des relations équilibrées entre donneurs d'ordres et sous-traitants a été préparé et signé par les syndicats professionnels comme le GIFAS. Parallèlement, la concertation a été encouragée avec les grands donneurs d'ordres pour maîtriser au mieux les nécessaires évolutions du tissu de sous-traitance. Enfin des aides au redeploiement ont été mises en place en liaison avec les autres ministères ou les collectivités locales. C'est ainsi que dans le cadre du dispositif d'accompagnement structurel des industries de défense (ASTRID), institué pour l'ensemble des PME de défense, une mesure nouvelle a été développée en Ile-de-France avec le conseil régional et la direction régionale de l'industrie et de la recherche : le dispositif d'action pour les industries de la défense et de l'aéronautique (AIDA). Des dispositifs semblables pourraient être prochainement mis en place dans d'autres régions.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17019

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3736

Réponse publiée le : 24 octobre 1994, page 5292